



Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification de la substance/ du mélange et de la société/entreprise responsable de la mise sur le marché

1.1 Identification du produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : INDEX

1.2

1.3 Identification des usages de la substance/ ou préparation et de ses contre-indications

Herbicide

1.4 Identification de l'entreprise/société mettant sur le marché le produit

HMWC SARL

8 Voie Vallon

10150 Montsuzain

France

contact@hmwc.fr



1.5 Numéro d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : +33(0)1 45 42 59 59. En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre anti-poison, puis signalez vos symptômes au réseau « phyt'attitude » N° vert : 0800887887 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Section 2 : Identification risques et dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement CE n° 1272/2008 (CLP) :

Danger par aspiration : Catégorie 1 (H304)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 (H319)

Dangereux pour le milieu aquatique Catégorie 2 (H411)

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

2.2 Eléments d'étiquetage (selon le règlement CE n° 1272/2008 (CLP))



Mention d'avertissement (CLP) : DANGER



Mentions de danger H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence P102 - Tenir hors de portée des enfants

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P331 - NE PAS faire vomir

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

EUH208 - Contient du/de la/des (Propaquizafof). Peut provoquer une réaction allergique

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Phrases supplémentaires pour PPP

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 - Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de réentrée des travailleurs sur la parcelle : respecter un délai de 24 heures après le traitement conformément à l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article R253-1 du code rural.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun, à notre connaissance

Section 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges (cf Section 16 pour texte complet des phrases R, H et EUH)

Nom	N°CAS / N°CE	Etiquetage % en poids	Classification CLP
Propaquizafof	CAS :111479-05-1	7-12	Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)
Propylene carbonate	108-32-7 203-572-1 N) index : 607-194-00-1	4-7	Eye Irrit. 2 (H319)
A fatty alcohol polyglycol ether	(n° CAS) 9043-30-5 (Numéro CE) 500-027-2	34-38	Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302)
Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene	(Numéro CE) 922-153-0	40-45	Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) (EUH066)

Texte complet des phrases H: voir section 16



Section 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité). Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Contact cutané Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil grand ouvert pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. Rincer la bouche.

Protection individuelle du personnel de premiers secours : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Symptômes Aucun connu

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction déconseillés

Aucune information disponible.

5.2 Danger particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun danger spécifique connu.

5.3 Conseils aux pompiers :

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Précautions individuelles

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.



Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Autres informations

Voir également la section 8,13

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

7.2 Condition d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Conditions de conservation

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

7.3 Utilisation finale particulière

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Dose dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques :

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle : Lunettes de sécurité étanches (norme EN166). Vêtements de protection adaptés, Tablier, Gants en plastique ou en caoutchouc (norme EN374).



Remarques générales en matière d'hygiène :

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

Contrôle d'exposition liés à la protection de l'environnement : Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Propriété Valeurs Méthode Remarques

Apparence

état physique : liquide

Couleur : orange

Odeur : aromatique

Seuil olfactif : aucune donnée disponible

pH : 4.2 - 5.2 CIPAC MT 75.3

Point de fusion/point de congélation °C : ---- Sans objet

Point d'ébullition/intervalle d'ébullition °C : aucune donnée disponible

Point d'éclair °C : 102.6 CIPAC MT 12

Taux d'évaporation : Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet pour les liquides

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : aucune donnée disponible

Pression de la vapeur kPa : ---- Sans objet

Densité de vapeur : aucune donnée disponible

Densité relative : 1.043 CIPAC MT 3.3 20 °C

Solubilité(s) mg/l : ---- Sans objet

Coefficient de partage

(n-octanol/eau) Log Pow: Voir Section 12 pour plus d'informations

Température d'auto-inflammabilité °C : 410 EEC A.15

Température de décomposition °C : aucune donnée disponible

Viscosité cinématique mm²/s 40 °C : 16.2 OECD 114

Propriétés explosives : N'est pas un explosif EEC A.14

Propriétés comburantes : Non comburant

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente g/ml : ---- Sans objet

Tension superficielle mN/m : 26.9 EEC A.5 25 °C

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Indisponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.



SECTION 11 : Information toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

DL50 par voie orale mg/kg : > 2000 Rat OECD 423

DL50, voie cutanée mg/kg : > 2000 Rat OECD 402

Inhalation CL50 mg/l/4h : > 5.15 Rat OECD 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non irritant pour la peau Lapin OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Irritant pour les yeux Lapin OECD 405

Sensibilisation respiratoire/cutanée : N'est pas un sensibilisant cutané Cobaye OECD 406

Toxicité chronique

Mutagenicité sur les cellules germinales

Nom chimique

Propaquizafof : Non classé

Cancérogénicité .

Nom chimique

Propaquizafof : Non cancérogène

Toxicité pour la reproduction .

Nom chimique

Propaquizafof : N'est pas considéré comme toxique pour le système reproducteur.

TSOC (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) – exposition unique

Nom chimique Propaquizafof : Indisponible

TSOC (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) – exposition répétée

Nom chimique Propaquizafof : Indisponible

Danger par aspiration

Nom chimique Propaquizafof : Indisponible

Section 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Poisson CL50, 96 heures mg/l : 6.53 Rainbow trout OECD 203

Crustacés CE50, 48 heures mg/l : 12.9 Daphnia magna OECD 202

Algues CE50, 72 heures mg/l : 2.99 D. Subspicatus OECD 201 Biomasse

Plantes aquatiques CE50 mg/l : Indisponible

Toxicité terrestre

Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg

Nom chimique

Propaquizafof : > 2000 Colin de Virginie EPA-FIFRA 71-1

Abeilles DL50 par voie orale µg/bee

Nom chimique

Propaquizafof : --- Non toxique pour les abeilles



12.2 Persistance et dégradabilité

Eau DT50 jours

Nom chimique Propaquizafop : 32 EPA-FIFRA 161-2/3 pH 7, 25 ° C

Terrestre DT50 jours

Nom chimique Propaquizafop : ---- aucune donnée disponible

Biodégradation

Nom chimique Propaquizafop : N'est pas facilement biodégradable OECD 301 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow

Nom chimique Propaquizafop : 4.78 OECD 117 25° C

Facteur de bioconcentration (BCF)

Nom chimique Propaquizafop : ---- Low

12.4 Mobilité dans le sol

Propaquizafop : ---- aucune donnée Disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés. Ne pas jeter dans les égouts.

Emballages contaminés Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale. Rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve d'un pulvérisateur.

Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Codes déchets (article R541-8 - Annexe II du Code de l'Environnement) 02 01 08 Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses 15 01 10 Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus. 20 01 19 Pesticides.



SECTION 14 : Informations relatives au transport

IMDG :

14.1 ONU/n° d'identification 3082

14.2 Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Propaquizafop Hydrocarbons, C10-13, aromatics, <1% naphthalene,)

14.3 Classe de danger 9

14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Polluant marin Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

RID/ADR :

14.1 ONU/n° d'identification 3082

14.2 Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Propaquizafop

Hydrocarbons, C10-13, aromatics, <1% naphthalene,)

14.3 Classe de danger 9

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ICAO (aérien) :

14.1 ONU/n° d'identification 3082

14.2 Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Propaquizafop Hydrocarbons, C10-13, aromatics, <1% naphthalene,)

14.3 Classe de danger 9

14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil

IBC : Sans objet



SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

• Législation des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE): Rubrique n°1173 : Dangereux pour l'environnement – B – Toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations).

• Pour protéger l'opérateur porter :

→ Pendant le mélange/chargement :

-Gants en nitrile certifiés EN 374-3

- Lunettes conformes à la norme EN 166 (CE, sigle 3)

- Combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant

→ Pendant l'application :

-Gants en nitrile certifiés EN 374-3

- Combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant



→ Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Lunettes conformes à la norme EN 166 (CE, sigle 3)
- Combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise. Une évaluation des risques a été mise en œuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009

SECTION 16 : Autres informations

Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3

- R22 - Nocif en cas d'ingestion
- R36 - Irritant pour les yeux
- R41 - Risque de lésions oculaires graves
- R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
- R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
- R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
- R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

- H302 - Nocif en cas d'ingestion
- H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
- H318 - Provoque des lésions oculaires graves
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Remarque sur la révision

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité.

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la fiche de sécurité